Lettre ouverte aux autorités sur l'usage des gaz lacrymogènes à Genève

Madame la Présidente du Conseil d'État,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'État,

Madame la Maire de la Ville de Genève,

Madame la Conseillère administrative en charge de la sécurité des des sports,
Madame la Commandante de la police,
Mesdames et Messieurs des autorités compétentes,

ToxicFree Suisse exprime sa **très vive préoccupation** face aux événements du 14 juin 2026 à Genève, ainsi qu'à ceux du 2 octobre 2025, lors desquels des gaz lacrymogènes ont été utilisés de manière indistincte contre des manifestant·es, alors que des **enfants** étaient présents et que de nombreux témoignages font état d'expositions massives de personnes ne représentant aucune menace immédiate. Les images et récits disponibles concernant le 14 juin 2026 montrent en outre un usage à grande échelle des gaz lacrymogènes lors de la manifestation contre le G7, dans un contexte où la présence d'un nuage visible à grande distance a été rapportée publiquement et constatée de visu par la sous-signée.

Ces faits ne peuvent pas être banalisés. Ils donnent l'impression qu'à Genève, l'usage de gaz lacrymogènes tend à devenir une pratique routinière de maintien de l'ordre, y compris dans des configurations où des familles, des enfants, des passant·es et d'autres personnes vulnérables se trouvent exposé·es sans distinction. Les témoignages relatifs à la manifestation du 14 juin 2026 décrivent en particulier des personnes contenues dans un périmètre policier — « nassées » — puis massivement exposées aux gaz, ce qui soulève des questions graves de proportionnalité, de nécessité et de mise en danger. Une vingtaine de personnes nassées ne faisaient même pas partie de la manifestation mais étaient des badauds profitant du parc et du lac.

Rien, dans les éléments publiquement rapportés à ce stade, ne permet de considérer qu'un recours aussi massif aux gaz lacrymogènes était nécessaire. Même à supposer la présence d'une minorité de personnes mal intentionnées ou violentes, il est inacceptable que l'ensemble des manifestant·es, les riverain·es, les passant·es et des enfants aient payé le prix de cette réponse indiscriminée. De plus, de graves questions se posent quant à la gestion de l'escalade elle-même: des comptes rendus médiatiques ont fait état d'un véhicule Tesla incendié pendant la manifestation du 14 juin 2026 , et des témoins, dont la sous-signée présente sur les lieux, indiquent que les forces présentes à proximité n'ont pas immédiatement mis fin à cet incendie, laissant la population respirer pendant un temps prolongé les fumées toxiques issues de la combustion du véhicule. Si ces faits sont confirmés, ils appelleraient un examen particulièrement rigoureux de la chronologie de l'intervention, des choix opérationnels effectués et de l'exposition inutile du public à un air rendu encore plus nocif par l'incendie.

Or, la littérature médicale et de santé publique ne permet pas de considérer les gaz lacrymogènes comme de simples moyens d'arrosage inoffensifs. Une revue publiée par le *BMJ* souligne que l'exposition aux agents lacrymogènes peut provoquer des atteintes pulmonaires, cutanées et oculaires, et que des complications graves, voire des décès, ont été rapportés. Une revue systématique de 2017 sur les irritants chimiques utilisés pour le contrôle des foules conclut également qu'au-delà des effets transitoires, des blessures sévères et des décès sont documentés dans la littérature.

Les enfants doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée. Ils respirent davantage d'air par kilogramme de poids corporel, ont des voies aériennes plus étroites et sont plus sensibles aux irritants inhalés, ce qui augmente le risque de toux, de bronchospasme, de détresse respiratoire et d'autres complications aiguës. Un cas pédiatrique publié dans *JAMA Pediatrics* a décrit une pneumonite chez un nourrisson de quatre mois après exposition prolongée à un gaz lacrymogène, rappelant que ces substances peuvent entraîner une toxicité respiratoire sévère selon la concentration et les conditions d'exposition. Des bébés étaient présents lors de cette manifestation.

Dans ces conditions, exposer indistinctement une foule comprenant des enfants à des gaz lacrymogènes ne peut pas être traité comme une technique ordinaire de dispersion. Le principe de précaution impose au contraire d'adopter la plus grande retenue lorsque

des dommages plausibles et scientifiquement documentés peuvent affecter des populations vulnérables. L'ordre public ne saurait être assuré au prix d'une exposition chimique de mineur·es, de familles et de passant·es comme si l'usage de gaz lacrymogènes ne comportait pas de conséquences sanitaires propres.

ToxicFree Suisse demande par conséquent aux autorités cantonales et communales genevoises:

- de reconnaître publiquement la gravité des événements du 14 juin 2026 et du 2 octobre 2025, ainsi que l'inquiétude légitime suscitée par l'exposition d'enfants et de civil·es aux gaz lacrymogènes ;
- de suspendre l'usage des gaz lacrymogènes dans toute situation où des enfants, des familles, des personnes âgées, des personnes asthmatiques ou d'autres personnes vulnérables sont présentes ou susceptibles de l'être, conformément à une approche de stricte prudence sanitaire ;
- de proscrire leur usage dans les espaces densément fréquentés, les zones de nasse, les abords des écoles, des transports publics, des établissements de santé et lors de manifestations familiales ou non violentes ;
- d'ouvrir une enquête indépendante sur les opérations du 14 juin 2026 et du 2 octobre 2025, incluant la chaîne de commandement, les règles d'engagement, les conditions de dispersion, la présence d'enfants et les conséquences sanitaires immédiates ;
- de publier, pour chaque usage de gaz lacrymogène, les substances employées, les volumes tirés, les lieux, les horaires, les conditions météorologiques, la densité de foule et les critères ayant justifié cet usage ;
- d'associer sans délai des expert·es indépendants en toxicologie, pédiatrie, pneumologie et santé publique à la révision des pratiques de maintien de l'ordre.

Les autorités ont un devoir particulier de protection envers les enfants. Lorsque des moyens chimiques sont employés dans l'espace public de façon indistincte, répétée et massive, malgré les connaissances existantes sur leurs effets respiratoires, oculaires et cutanés, il ne s'agit plus d'un simple choix tactique : il s'agit d'une question de santé publique, de proportionnalité et de responsabilité institutionnelle.

ToxicFree Suisse appelle les autorités à rompre immédiatement avec toute banalisation de ces pratiques. Les gaz lacrymogènes ne doivent pas être utilisés comme s'il s'agissait de brumisateurs d'eau. Face à un risque documenté, notamment pour les enfants, la prudence n'est pas une option politique accessoire ; elle constitue une obligation élémentaire de protection.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Sara Gnoni

Présidente de ToxicFree Suisse

Contact : Sara Gnoni +41 79 440 53 49 sara.gnoni@toxicfree.ch